

2018 / PTGI-K

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE

Droit de 750F payé en compte du greffe

Nous, Mohamed Simpara

Président du Tribunal de Grande Instance de Koutiala

(République du Mali)

Vu les pièces suivantes

Acte de naissance N° 982
de l'année 2008 du Centre principal
de Koulikoro

Le Nomme : Quismane CERTIFIONS QUE : Sangaré

Né le : 22 octobre 2008

A : Koutiala Cercle de : Koutiala

Fil de : Salif et de Aichata Bagayogo
Elève

Profession : Célibataire

Situation de famille : Koutiala

Domicile : Koutiala

Bénéficie de la Nationalité malienne en vertu des articles 224 et suivants de la Loi
n°2011 - 087 du 30 décembre 2011 portant Code des Personnes et de la Famille.
En foi de quoi le présent Certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit

Koutiala, le 06/08/2026

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

